

COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 juin 2012

**Ordre du Jour**

L'an deux mil douze le vingt huit juin à vingt heure trente  
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Françoise GOSSARE, Maire.

**Étaient présents :** MME GOSSARE, M. JANNIN Jean-Luc, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MARCHAND Jean-François, M. TARAMAZZO Jean-Louis, Mme ADAM Marielle, Mme De CLARENS Geneviève ; Mr CHARON Michel ; Mme LE DAVAY Catherine

**Absents excusés :**

Mme BELTOISE Katia qui a donné pouvoir à Mr Jean Luc JANNIN

**Absents :** Mr BLESTEL, M. BLANCHARD Michel, Mme KUCHLY

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise GOSSARE

**Ordre du jour :**

Approbation du précédent compte rendu

Délibération part communale sur le prix de l'eau

Délibération entérinant la délibération du Siahvy sur l'instauration de la PFAC

Délibération sur l'échange de parcelle avec Mr Gréco

Délibération sur les modalités de consultation du public sur l'information concernant la  
« Majoration des droits à construire de 30 % »

Délibération autorisant Madame le Maire à signer une nouvelle convention de partage de ressource pour l'entretien des espaces extérieurs avec les communes de St Lambert des Bois et Choisel

Délibération Très Haut Débit

Délibération tarifs cantine et périscolaires école de Chevreuse année scolaire 2012/2013

Délibération autorisant Madame le Maire à signer un contrat AMO pour les travaux de voiries avec la société Ecovia

**Questions diverses**

Point sur les travaux en cours

Bibliothèque

Rue de la mairie

Cimetière

Présentation Rapport Annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

**Approbation du précédent compte rendu du 9 Mai 2012**

**Délibération part communale sur le prix de l'eau**

Après avoir entendu les explications de M MATHIEU Jean Claude

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés que le montant de la part communale dans le prix de l'eau du m3 pour l'année 2012 sera nul.

### **Délibération entérinant la délibération du Siahvy sur l'instauration de la PFAC**

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire

Vu la délibération du SIAHVY adoptée le 26 juin 2012 instaurant cette participation

Vu les tarifs pour 2012

6.337€ le m2 de surface de plancher pour les entrepôts, établissement scolaires

12.67€ le m2 de surface de plancher pour les logements, commerces bureaux, ateliers et toutes constructions autres que celles évoquées ci-dessus

1266€ forfaitaire par boxe pour les stations de lavage

La taxe a répartir de la façon suivante

Lorsque le déversement s'effectue directement dans le collecteur intercommunal

100% au profit du SIAHVY. Surface de plancher construite

Lorsque le déversement s'effectue dans le collecteur communal raccordé à son extrémité au réseau intercommunal

Moins de 600m2 de surface de plancher construite : 100% à la commune

Plus de 600 m2 de surface de plancher construite : la commune percevra la totalité de la taxe et reversera 40% de celle-ci au SIAHVY

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'entériner les dispositions votées par le comité syndical du SIAHVY le 26/06/2012.

### **Délibération sur l'échange de parcelle avec Mr Gréco**

Une délibération à déjà été prise lors du Conseil municipal du 12 Décembre 2011 autorisant une servitude réciproque de passage sur les deux parcelles identifiées sur le dossier présenté par l'étude de Maitre CHANSAC.

### **Délibération sur les modalités de consultation du public sur l'information concernant la « Majoration des droits à construire de 30 % »**

**VU** la loi n°2012-376 du 20 mars 2012 relative à la majoration des droits à construire,

**VU** le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.123-1-11-1,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** que le Conseil Municipal doit délibérer sur les modalités de mise à disposition du public de la note d'information et de participation du public,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'organiser la consultation auprès des administrés selon les modalités suivantes :

Une note d'information sera mise à la disposition du public et consultable :

En mairie (aux heures d'ouverture de la mairie)

Sur le Site internet de la commune

Un affichage de cette note d'information sera également effectué sur les panneaux d'affichage administratifs.

Distribution dans les boîtes aux lettres de chaque foyer avec le journal municipal

**DECIDE** d'informer la population, des **dates de consultation fixées du 28 juin au 28 juillet**, par les moyens suivants :

Site internet de la commune  
Revue municipale  
Affichage municipal sur les panneaux administratifs

**PRECISE** que les administrés pourront inscrire leurs observations dans le registre prévu à cet effet et tenu à leur disposition en mairie aux heures d'ouvertures habituelles, pendant toute la durée de la consultation **soit du 28 juin 2012 au 28 juillet 2012.**

**CHARGE** Madame le Maire de toutes les démarches administratives liées à cette délibération.

**Délibération autorisant Madame le Maire à signer une nouvelle convention de partage de ressource pour l'entretien des espaces extérieurs avec les communes de St Lambert des Bois et Choisel**

Délibération ajournée

**Délibération Très Haut Débit**

Délibération ajournée

**Délibération tarifs cantine et périscolaires école de Chevreuse année scolaire 2012/2013**

Vu l'exposé de Mr JANNIN

Considérant que les services de cantine et périscolaire, doivent être assurés par la commune d'accueil puisque que la commune de SAINT FORGET ne peut offrir ces services

Vu la délibération municipale de la Commune de Chevreuse en date du 06/06/2012 portant des augmentations des tarifs de prestations périscolaires appliqués aux familles de Saint Forget à compter de la rentrée scolaire 2012 jusqu'à juin 2013.

Le conseil municipal après en avoir délibéré ; décide à l'unanimité

D'allouer une subvention aux familles de Saint Forget suivant un quotient familial

1ere tranche Quotient familial : (Quotient familial inférieur à 1000)  
Participation aux dépenses à hauteur de 5€ pour la cantine et 5€ pour l'accueil périscolaire

2eme tranche Quotient familial (Quotient familial compris entre 1000 et 1600) :  
Participation aux dépenses à hauteur de 4€ pour la cantine et 4€ pour l'accueil périscolaire.

3eme tranche Quotient familial (Quotient familial compris entre 1601 et 2200)  
Participation aux dépenses à hauteur de 2€ pour la cantine et 2€ pour l'accueil périscolaire

Quotient familial supérieur à 2200 pas de participation

Toutes les autres demandes d'aides seront étudiées au cas par cas par les membres de la commission du CCAS

**Délibération autorisant Madame le Maire à signer un contrat AMO pour les travaux de voiries avec la société Ecovia**

Vu l'exposé de Monsieur Mathieu

Vu les travaux de voirie à venir du triennal 2012/2013/2014

Vu la proposition de contrat d'assistance a maitrise d'ouvrage de la société ECO VIA- Jean-Luc GRASSET pour aider la commune à mener ses opérations d'aménagement, de réfection et d'entretien de son réseau de voirie communale.

Après en avoir délibéré ; le conseil Municipal à l'unanimité

Décide d'autoriser madame le maire à signer le contrat d'assistance a maitrise d'ouvrage avec la Société ECOVIA –Jean-Luc GRASSET

### **Ajout de Délibérations**

#### **Délibération autorisant Madame le Maire à signer un Appel d'offres pour le Contrat Rural**

Suite à l'obtention des subventions du Conseil Général 78 et de la région, autorisant la commune à mettre en place son contrat rural ;

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire à faire un appel d'offres pour la 3eme opération du Contrat rural afin de rechercher des entreprises.

#### **Délibération autorisant Madame le Maire à signer un appel d'offres pour les travaux du cimetière et les abords de l'église**

Dans le cadre des Travaux Divers d'Intérêt Local

Suite à l'obtention des subventions du Ministère de l'intérieur, de l'outre mer, des collectivités Territoriales et de l'immigration, autorisant la commune à mettre en place son programme d'aménagement du cimetière et des abords de l'église

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Autorise Madame le Maire a faire un appel d'offres pour les travaux du Cimetière de Saint-Forget et des abords de l'église.

### **Questions diverses**

Point sur les travaux :

Bibliothèque : Les délais des travaux sont respectés, les appels d'offres pour l'opération 3 ainsi que la commande du mobilier et de l'informatique vont êtres lancés.

Rue de la Mairie : Les appels d'offres pour le chemin d'accès de la Mairie vont êtres lancés ainsi que la première opération du triennal.

Cimetière : Les murs d'enceinte ont été refaits. Un appel d'offres sera lancé pour la réfection des Allées, assainissement et réfection des bordures.

Présentation Rapport Annuel 2011 sur le prix et la qualité du service d'assainissement

La séance est levée à 22h00.

Madame Françoise  
GOSSARE

Madame Catherine LE  
DAVAY

Monsieur Michel  
BLANCHARD

Monsieur Jean-Luc JANNIN

Monsieur Jean-Claude  
MATHIEU

Madame Katia BELTOISE

Madame Marielle ADAM

Monsieur Jean-François  
MARCHAND

Madame Agnès KUCHLY

Monsieur Michel CHARON

Madame Jacqueline  
LALLIER

Madame Geneviève de  
CLARENS

Monsieur Jean-Louis  
TARAMAZZO

Monsieur Alexandre  
BLESTEL

PAGE